

Mise à disposition d'une fiche d'information à destination des patientes en âge de procréer sous traitement psychotrope

Dans le cadre de l'amélioration continue de la qualité et de la sécurité des prises en charge, une fiche d'information à destination des patientes en âge de procréer sous traitement psychotrope est mise à disposition des professionnels du Centre Hospitalier des Pyrénées.

Éléments recueillis auprès de Fiona Chautant, praticien hospitalier pharmacien, responsable de la pharmacie, et Carole MERCIER, praticien hospitalier pharmacien

UNE FICHE ISSUE D'UN TRAVAIL COLLABORATIF

Cette fiche a été rédigée par l'OMÉDIT Nouvelle-Aquitaine en 2024, en étroite collaboration avec de nombreux professionnels impliqués en santé mentale, dont plusieurs du C.H. des Pyrénées, et particulièrement le Dr Anne-Laure Sutter, médecin responsable du réseau de psychiatrie périnatale du C.H. Charles Perrens à Bordeaux.

Elle est l'aboutissement d'un travail engagé dès 2021 au C.H.P., dans le cadre d'une Évaluation des Pratiques Professionnelles (EPP) ciblant le risque associé à la prescription de certains médicaments psychotropes à potentiel tératogène chez la femme en âge de procréer.

Les réflexions et constats issus de cette EPP ont ensuite été relayés et enrichis en commission santé mentale de l'OMÉDIT, permettant une co-construction à l'échelle régionale.

La fiche a été travaillée puis validée en COMÉDIMS le 13 juin 2024, garantissant sa conformité aux exigences réglementaires et aux bonnes pratiques in situ.

Ce travail a également fait l'objet d'une communication affichée lors du Congrès Français de Psychiatrie 2025, témoignant de l'intérêt porté à cette démarche au-delà de l'établissement.

UN OUTIL AU SERVICE DE LA SÉCURISATION ET DE L'INFORMATION

Cette fiche a pour objectifs de :

- Faciliter une information claire, adaptée et traçable des patientes

concernant les risques potentiels et les mesures de prévention ;

- Soutenir le dialogue soignant-patient, notamment autour des projets de grossesse et de la contraception ;
- Renforcer la sécurité de la prescription des psychotropes chez les femmes en âge de procréer.

OÙ TROUVER LA FICHE ?

La fiche est accessible à l'ensemble des professionnels du C.H. des Pyrénées dans le dossier «Recos Pharmaco», disponible dans toutes les unités, et sur le portail PEC médicamenteuse, via Qualios, l'outil de gestion documentaire de l'établissement.

Les professionnels sont invités à s'approprier cette fiche et à l'intégrer dans leurs pratiques, notamment lors :

- de l'initiation ou de la réévaluation d'un traitement psychotrope ;
- des entretiens d'information avec les patientes concernées ;
- des démarches de prévention et d'éducation thérapeutique.

Cette mise à disposition s'inscrit pleinement dans la dynamique qualité et sécurité des soins portée par le C.H. des Pyrénées, et témoigne de l'engagement collectif des équipes en faveur d'une prise en charge toujours plus sécurisée et adaptée.

Afin d'en faciliter l'appropriation par les professionnels et l'information des patientes, cette fiche fera prochainement l'objet d'une adaptation sous forme de flyer, destiné à être diffusé dans les unités et les espaces d'accueil.

Fiche à destination des patientes en âge de procréer sous traitement psychotrope

Info Votre équipe soignante vous a prescrit un ou plusieurs traitements psychotropes et vous êtes en âge d'avoir une grossesse ?

- La grossesse et la période post-partum peuvent déséquilibrer votre maladie et aggraver certains symptômes ;
 - Une pathologie maternelle psychiatrique mal équilibrée ou non traitée peut avoir des répercussions négatives sur le déroulement de la grossesse (prématurité, petit poids de naissance...) et sur l'enfant.
- Il y a moins de risque de complications pendant la grossesse chez une femme traitée de manière adaptée par psychotrope comparée à une femme souffrant d'un trouble psychiatrique non pris en charge pendant la grossesse.
- Il existe des équipes spécialisées en périnatalité qui vous accompagnent vous et votre bébé avant et pendant la grossesse, puis après l'accouchement.

Que faire en fonction de votre situation ?

Vous n'envisagez pas de grossesse

Une méthode de contraception efficace adaptée à votre mode de vie et à votre santé peut être mise en place avec votre équipe soignante.

Moyens de contraception classés selon leur efficacité pratique (Indice de Pearl)

Définition de l'Indice de Pearl : Il correspond au nombre de grossesses accidentelles pour 100 femmes qui ont utilisé un moyen contraceptif sur 12 mois.

Très efficaces	Efficaces	Modérément efficaces	Moins efficaces
<ul style="list-style-type: none"> • Implant contraceptif • DIU hormonal • DIU cuivre • Vasectomie • Stérilisation féminine 	<ul style="list-style-type: none"> • Contraceptifs injectables • Piliule estro-progestative • Piliule progestative • Patch • Anneau vaginal 	<ul style="list-style-type: none"> • Préservatif masculin • Préservatif féminin • Diaphragme + spermicide • Méthode de suivi du cycle 	<ul style="list-style-type: none"> • Retrait • Spermicide seul • Cape cervicale

→ Pour les moins de 26 ans, certains contraceptifs sont délivrés gratuitement en pharmacie sur prescription médicale.

Info Les préservatifs (masculin ou féminin) sont le seul moyen de contraception qui protège à la fois des grossesses et des IST (Infections Sexuellement Transmissibles).

• Deux marques de préservatifs sont disponibles gratuitement en pharmacie sans prescription médicale.

Vous envisagez une grossesse

C'est possible, parlez-en avec votre équipe soignante, c'est important ! Une consultation pré-conceptionnelle peut-être proposée environ 6 mois avant pour discuter de votre traitement et de l'accompagnement dans la perspective d'une grossesse.

Vous découvrez une grossesse sous traitement

Contactez sans attendre votre équipe soignante : il est important de ne pas arrêter le traitement de manière brutale ni modifier vous-même les doses car cela peut représenter un risque pour vous.

Traitement contre-indiqué

Valproate et dérivés (Depakine, Micropakine, Depakote, Depamide, Divalcoje et génériques)

- 1 Les enfants exposés pendant la grossesse aux médicaments à base de valproate ou ses dérivés présentent un risque élevé de malformations congénitales (11%) et de troubles graves du développement (30 à 40%).
- 2 Ce risque existe également chez les enfants dont le père a été traité par du valproate ou ses dérivés dans les 3 mois précédents la conception.

→ Ce traitement nécessite la signature annuel d'un accord de soin par le patiente.

→ Pour les hommes : si vous envisagez de concevoir un enfant, discutez avec votre médecin de la possibilité d'alternative thérapeutique

Pour les autres traitements

→ Que ce soit pour des traitements psychotropes ou non psychotropes, il est recommandé de toujours demander l'avis de votre équipe soignante pour savoir s'il est possible de le poursuivre pendant votre grossesse.

→ La poursuite de chaque traitement se discute au cas par cas, en fonction de votre état clinique, de la dose prescrite, et des autres médicaments qui lui sont associés.

Sources : RCP des médicaments consultés en avril 2024
Dossier thématique ANSM "Médicament et grossesse" <https://www.ansm.fr/dossiers-thematiques/medicaments-et-grossesse>